



Municipalité
1513 Hermenches

Hermenches, le 21 novembre 2017

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 11 / 2017

Mise en place d'une conduite communale d'évacuation des eaux usées dans la fouille de la conduite AIEHJ entre Moille-Robert et Rossenges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. PREAMBULE

Le Conseil général de la Commune de Rossenges a autorisé sa Municipalité à emprunter le montant nécessaire à la création d'un réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie. L'approvisionnement en eau sera assuré par une connexion à notre réseau d'eau communal qui deviendra inter-communal et en amont au réseau de l'AIEHJ. Notre association va prolonger son réseau, qui s'arrête aujourd'hui au réservoir d'Hermenches, jusqu'à l'entrée du village de Rossenges.

La Municipalité s'est posée la question de savoir si la construction de cette conduite entre les deux villages pouvait être mise à profit sur deux points :

- Est-il intéressant de prolonger le réseau communal d'eau potable jusqu'aux dernières maisons en direction de Rossenges ?
- Faut-il mettre en place une conduite communale d'évacuation des eaux usées destinée à supprimer la station d'épuration communale et à relier le village au réseau de l'AIML ?

La première question, à laquelle la Municipalité répond positivement, fait l'objet d'un préavis municipal séparé. La seconde question est l'objet du présent préavis.

II. JUSTIFICATION

Les exigences d'épuration des eaux usées sont croissantes et la politique du canton va dans le sens d'une régionalisation avec la nécessité de traiter l'azote et les micropolluants. Notre station d'épuration communale vieillissante arrive à saturation et sera très bientôt amortie (2019). L'étude régionale et les discussions qui ont commencé en 2012 déjà persuade la municipalité que la suppression à moyen terme de notre STEP et la jonction du réseau d'eau usée communal à une station plus importante se profilent comme la meilleure solution pour ces prochaines années. Les critères d'efficacité répondant aux nouvelles directives pour un coût d'exploitation réparti sur un grand nombre d'utilisateurs soutiennent cette option.

Le rattachement logique des eaux usées d'Hermenches à une grande station d'épuration consiste à rejoindre le réseau de l'AIML dont les eaux sont traitées à Lucens qui est un des seize pôles d'épuration retenus dans la planification cantonale.

Une étude des différentes jonctions possibles a abouti sur la comparaison de trois variantes :

Variante 1 : Refoulement des eaux usées jusqu'à Rossenges.

Variante 2 : Ecoulement par gravité dans le vallon de la Bressonne jusqu'au Moulin de Bressonnaz.

Variante 3 : Ecoulement par gravité jusqu'au fond du vallon de la Bressonne, puis pompage jusqu'au village de Syens.

Le résultat du comparatif a démontré que la variante 1 était la plus avantageuse.

De plus, l'étude a démontré que les variantes 2 et 3 comprenaient des difficultés importantes rendant leurs réalisations très compliquées. Les autorités des communes de Rossenges et de Syens, concernées par le transit des eaux usées à travers leurs réseaux, ont été informées de cette étude comparative. Elles ont fait part de leur préférence pour la variante 1 et ont donné leur accord à son exécution.

III. PLANIFICATION

L'abandon de la station d'épuration communale n'est pas imposé à court terme. Elle pourra donc rester en service quelques années, jusqu'au moment où des travaux de mise en conformité seront nécessaires ou que la planification régionale nécessite un raccordement. Pour mémoire 2025 est l'année de délai de mise en service d'une STEP régionale

Par contre, la construction de la liaison d'eau potable entre Moille Robert et Hermenches va être entreprise en 2018 par l'AIEHJ. Pour pouvoir bénéficier de la fouille réalisée, dont le coût sera réparti entre les partenaires, il faut que la conduite d'eau usée puisse être posée simultanément.

Le présent préavis concerne le financement du tronçon d'eau usée Moille-Robert - Rossenges. La canalisation installée dans cette fouille demeurera en attente jusqu'au moment où la station d'épuration sera abandonnée.

IV. DESCRIPTION TECHNIQUE

Afin de déterminer le bon diamètre de la conduite à poser, une étude de la station de pompage à installer en remplacement de la STEP a été effectuée.

Quatre fournisseurs de pompes ont été sollicités afin qu'ils proposent des installations répondant aux critères techniques qui leur ont été communiqués.

Le projet prévoit la mise en place d'une station de pompage en aval de la STEP. Le volume des bassins actuels de la STEP sera transformé en volume d'accumulation pour le pompage.

Sur la base des solutions techniques présentées, la conduite de refoulement retenue est du **PE-Pression SDR11 PN 16 & 225 / 184 mm**. Elle sera posée depuis la Moille-Robert jusqu'au-dessus « des Monts », soit sur une longueur de 950 m.

Depuis le point haut « des Monts », une conduite permettant un écoulement gravitaire est posée jusqu'au collège de Rossenges, soit sur une longueur de 550 m. Il s'agit **PP-HM SDR26 SN12 & 250 / 230.8 mm**.

Un dispositif de régulation du débit devra être installé lorsque le pompage sera mis en fonction. La conduite gravitaire & 250 constituera ainsi un volume de rétention empêchant la surcharge des canalisations existantes en aval.

V. COUT DEVISE

Le devis se rapportant à la mise en place de la conduite entre Moille-Robert et Rossenges est le suivant :

1.	Participation à la fouille	m1	1250	90.00	Fr.	112'500.00
2.	Conduite de refoulement	m1	700	100.00	Fr.	70'000.00
3.	Conduite gravitaire	m1	550	60.00	Fr.	33'000.00
4.	Chambre de visite	p	3	2'000.00	Fr.	6'000.00
5.	Honoraires d'ingénieurs				Fr.	33'000.00
6.	Divers et imprévus				Fr.	<u>15'000.00</u>
	Montant total HT				Fr.	269'500.00
	TVA 8.0				Fr.	<u>21'500.00</u>
	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC				Fr.	291'000.00

Le coût total de la transformation de la station d'épuration en station de pompage et de l'ensemble de la conduite de liaison jusqu'à Rossenges, incluant le montant ci-dessus, a été estimé à Fr. 541'000.- lors de l'étude comparative des variantes.

VI. Financement

Le montant total de Fr. 291'000.- sera affecté au compte 461 épuration et sera amortit en 30 ans.

Une subvention cantonale rétroactive au 1er janvier 2014 sur les mesures de régionalisations (raccordements) pourra être touchée après la création de l'entité régionale.

Une augmentation de la taxe d'épuration sera nécessaire lors de la prise en compte de la totalité de l'investissement de régionalisation.

VII. Calendrier

Ces travaux se réaliseront normalement en 2018 en même temps que le réseau d'eau potable et de défense incendie de Rossenges, ceci pour autant que l'AIEHJ et les communes membres acceptent les nouveaux statuts qui vous seront soumis en début d'année prochaine.

VIII. Conclusions

La Municipalité souhaite vivement que le Conseil Général donne son aval aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu du rapport de la commission.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

vu le préavis de la Municipalité,
ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet,
vu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,

- 1) Autorise formellement la Municipalité à réaliser les travaux de mise en place d'une conduite communale d'évacuation des eaux usées dans la fouille de la conduite AIEHJ entre Moille-Robert et Rossenges
- 2) Accorde à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 291'000.- TTC,
- 3) autorise formellement la Municipalité, suivant les nécessités, à emprunter partie ou tout des Fr. 291'000.-, aux meilleures conditions du moment, sous réserve de l'article 143 de la LC,
- 4) prend acte que le total de la dépense affectera le compte 461 dont le solde sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en trente ans au maximum

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic

Philippe Rebet
Secrétaire